

les faits et renseignements disponibles. Quant à la suggestion selon laquelle on devrait trouver un autre emploi à ces chasseurs, elle ne supporte pas l'examen. Il serait impossible pour quelque gouvernement que ce soit de décider d'avance où seront situés les champs de glace occupés par les phoques, s'ils seront au large du Labrador, dans la région des îles de la Madeleine ou au large de la côte ouest de Terre-Neuve. Il serait impossible de déterminer lesquels des 30,000 pêcheurs qui dépendent des pêcheries du golfe Saint-Laurent pour gagner leur pain, pourraient être touchés par l'aide que pourrait assurer le gouvernement en guise de compensation pour l'abandon de ce commerce. En outre, il nous incombe de protéger la chasse au phoque dans le golfe Saint-Laurent comme toutes autres ressources piscicoles. Nos hommes de science prétendent qu'un phoque adulte peut consommer de 12 à 15 livres de poisson par jour, sauf pendant la reproduction et la mise bas. Comme 1,250,000 phoques ont été aperçus l'an dernier, sur les bancs de glace du golfe Saint-Laurent, on peut imaginer quelle quantité de poissons ces phoques consomment et comment ils pourraient épuiser d'autres pêcheries de la région.

[Français]

L'honorable député de Porneuf (M. Godin) a signalé la situation désastreuse et tragique des pêcheurs commerciaux en aval de Montréal.

J'admets que nous avons eu certains rapports sur la quantité de poissons morts qui ont été trouvés dans cette région, dans cette partie du Saint-Laurent, mais les pêcheries de Québec, comme le sait l'honorable député, relèvent entièrement de la «juridiction» de la province de Québec; c'est une exception. Alors, lorsque certains rapports nous sont parvenus, dont, par exemple, celui de l'honorable député de Trois-Rivières (M. Mongrain), nous avons immédiatement porté ces faits à l'attention du gouvernement de la province de Québec.

• (9.20 p.m.)

[Traduction]

Le député de Grey-Nord a parlé de la Commission internationale des pêches des Grands lacs. Je suis heureux de lui faire savoir que, cette année, le budget renferme un crédit de \$1,870,000 pour la lutte contre la lamproie dans les Grands lacs. Sur cette somme, le gouvernement fédéral versera en tout \$627,000. Le député le sait, depuis le début de la lutte entreprise, le nombre des lamproies dans le lac Supérieur a diminué d'environ 80 p. 100. Nous passons maintenant au lac Huron. Il est encore trop tôt pour que je vous dise quelles mesures nous prendrons

[L'hon. M. Robichaud.]

pour ensemençer le lac Huron. Il est également encore trop tôt pour préciser quels en seront les résultats, mais avec l'expérience acquise au lac Supérieur, nous sommes d'avance convaincus que notre expérimentation dans le lac Huron et dans d'autres régions des Grands lacs sera aussi couronnée de succès. D'autre part, le député a demandé des renseignements sur le saumon sockeye dans les Grands lacs. Plutôt que de fournir immédiatement la moitié d'une réponse, je lui enverrai une lettre lui communiquant toutes les précisions sur nos projets.

Le député de Saint-Jean-Albert a parlé de la pollution de la Saint-Jean. Le député de Royal aussi. Comme le député le sait, deux ou trois grandes sources de pollution existent actuellement dans la Saint-Jean. Cela nous inquiète. Il y a l'usine d'alimentation, à Florenceville, au sujet de laquelle l'Office d'expansion économique de la région atlantique a assuré une somme considérable d'argent pour remédier à la situation actuelle. La fabrique de pâte à papier d'Edmundston est une autre grande source de pollution. Nous avons entamé des pourparlers avec la province et avec la compagnie Fraser, l'intéressée en la matière, pour trouver des moyens d'utiliser un nouvel outillage en vue de remédier à la pollution de la Saint-Jean à cet endroit. Le financement requis sera considérable, mais j'espère qu'avec la collaboration du gouvernement provincial, nous pourrions bientôt mettre ce programme en marche.

Le député de Saint-Jean-Albert a également parlé de notre nouvelle politique concernant l'émission de permis à l'égard du saumon. Il n'y a aucune nouvelle politique concernant l'émission des permis dans la région du port de Saint-Jean et de la baie de Fundy. Dans le port même, cette affaire relève du Conseil des ports nationaux qui prend les décisions au sujet de l'émission des permis. Dans la baie au large du port, cette responsabilité incombe au ministère fédéral des Pêcheries. L'émission des permis a toujours été surveillée et il n'y a presque aucune différence. Toutefois, depuis deux ou trois ans la pêche au saumon a été un peu meilleure et de nouveaux pêcheurs demandent des permis. J'ignore combien de nouvelles demandes nous avons reçues cette année, mais en vertu de cette politique, nous cherchons à transférer les permis de ceux qui ne sont pas directement engagés dans ces opérations, ceux qui ne sont pas des pêcheurs sérieux et qui n'utilisent pas leurs filets et leurs navires de pêche, aux nouveaux requérants qui possèdent les qualités requises. Nous avons adopté la même politique à Miramichi. Je serai en mesure de fournir plus tard au député des renseignements plus détaillés, mais le nombre de permis émis cette année n'a pas baissé et nous n'avons pas l'intention, à moins